

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 janvier 2016

ÉCONOMIE BLEUE - (N° 3178)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 139

présenté par
M. Arnaud Leroy

ARTICLE 15

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« et les mots : « de la filière » sont remplacés par les mots : « des filières ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à compléter l'alinéa 10 de l'article 15 tendant à distinguer les filières des pêches maritimes et de l'aquaculture.